

	Politique pour la qualité, la sécurité et l'environnement	POSE - Rév.4
		Page 1 de 2
		Date: 20/02/09

Déclaration de la haute direction sur la politique de la qualité, sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail

Mission

COGES entend être reconnu comme premier fournisseur sur le marché européen des systèmes sans monnaie pour le vending et parmi les premiers 5 pour le cash, en proposant des solutions différenciées, excellentes, fiables et favorables pour le Client, à travers le développement constant de ses propres compétences distinctives, l'attention à l'innovation, l'adoption de systèmes avancés de gestion, la valorisation de ses collaborateurs et la création de rapports de partenariat avec les principaux clients et fournisseurs.

La mission du système de gestion pour la qualité chez COGES est d'aider l'organisation à augmenter la satisfaction des clients, condition nécessaire et principale pour la réalisation de la volonté de l'entreprise.

A travers l'utilisation rationnelle de ses ressources, l'entreprise entend poursuivre une série d'objectifs, retenus fondamentaux pour atteindre ce résultat.

Ceux-ci sont notamment:

- La satisfaction des parties intéressées:
 1. les clients: en fournissant des produits et des services qui répondent à leurs exigences, à leurs demandes et à leurs attentes.
 2. la propriété: en rémunérant de façon adéquate son capital à travers la création continue de valeur.
 3. le personnel salarié: en créant un milieu de travail qui favorise l'implication et la croissance professionnelle;
 4. les fournisseurs et les collaborateurs externes: en favorisant un rapport de partenariat visant à atteindre des stratégies communes;
 5. le milieu externe: en interagissant de façon constructive avec la société alentours.
- L'implication de tous les collaborateurs, internes et externes, dans le processus d'amélioration continu de produits, services et processus;
- La réalisation de systèmes de contrôle et d'indicateurs opportuns afin de réaliser les politiques d'amélioration nécessaires;
- Le maintien de niveaux de coût qui permettent une rentabilité favorisant l'expérimentation de solutions innovatrices et la création de valeur.

En outre, afin d'améliorer constamment la sécurité et la santé de ses travailleurs et de maintenir un haut niveau de respect de l'environnement, l'entreprise s'engage:

1. au respect des lois applicables sur la sécurité et sur l'environnement, à leur mise à jour continue et au respect d'accords souscrits;
2. à une amélioration continue de ses prestations, aptes à sauvegarder la santé des travailleurs, de tiers et de la communauté considérant comme contenus essentiels, les aspects environnementaux et de sécurité dès la phase de conception des nouveaux produits ou activités, dans la révision de ce qui existe, dans la planification de l'utilisation de ses ressources, dans l'approvisionnement des matières premières;
3. à promouvoir la formation continue du personnel et à accroître encore plus la sensibilisation et la responsabilisation des salariés/collaborateurs/fournisseurs en ce qui concerne les problématiques de sécurité et d'environnement.
4. à faire en sorte que toute la structure de l'entreprise (dirigeants, préposés, travailleurs) participe, selon leurs propres attributions et compétences, pour atteindre les objectifs fixés concernant l'environnement et la sécurité afin que:
 - on puisse faire face avec rapidité, efficacité et diligence à des nécessités surgissant au cours des activités de travail,
 - soient respectés toutes les lois et tous les règlements en vigueur, et que soient formulées des procédures et qu'on s'en tienne aux standards d'entreprise identifiés.
 - que soient gérées les propres activités même dans l'objectif de prévenir les incidents, accidents, maladies professionnelles, situations d'urgence et pollution.

L'ouverture au plus large marché européen et international constitue un point de départ renouvelé à partir duquel pouvoir faire croître et développer encore plus la structure de l'entreprise selon les principes de la qualité totale, de la sécurité sur le lieu de travail et de la protection de l'environnement.

DG